

Université du Québec en Outaouais
Campus Saint-Jérôme

Enjeux et défis contemporains du développement des communautés

Essai thématique

Présenté à Denis Bourque
Innovation en développement des communautés - TSO6073-20

Par
Dominique Pineault 1002263

20 décembre 2018

Table des matières

Introduction	p. 1
Section 1 : Définitions du développement des communautés	p. 2
Section 2 : Modèle autogéré comme stratégie de développement des communautés	p. 4
2.1. Le groupe autogéré	p. 5
2.2. Le processus d'intervention	p. 6
2.2.1. La phase pré-groupe.	P. 6
2.2.2. La phase de planification de l'intervention	p. 7
2.2.3. La phase de travail : se préparer à l'action	p. 8
2.2. Les espaces de concertation comme lieu d'utilisation du processus autogéré	p. 8
2.3. L'aspect évaluatif	p. 9
Section 3 : La pratique professionnelle	p. 10
3.1. Le rôle de l'intervenant collectif	p. 10
3.2. La pratique éthique, un défi de l'intervenant collectif	p. 13
Conclusion	p. 14
Références	p. 15

Introduction

Dans le contexte actuel où les décisions publiques et politiques répondent avant tout à des impératifs de rationalisation des dépenses publiques, où le réseau de la santé et des services sociaux est, depuis 2015, marquée par une forte centralisation et faisant suite à la distanciation qu'a pris la Fondation Lucie et André Chagnon face au gouvernement du Québec, l'importance d'être innovant dans le développement des communautés est d'actualité plus que jamais.

Bien que l'approche en développement des communautés ait fait ses preuves dans l'amélioration de la santé et du bien-être de la population et qu'elle soit en elle-même une stratégie d'intervention pour agir sur les déterminants sociaux de la santé, nous croyons à l'importance d'ancrer cette stratégie dans une méthode d'intervention pratique et systématique alliant travail de conscientisation et d'action sociale (Pullen Sansfaçon et Ward, 2017).

Pour se faire, nous proposons de partir du modèle d'intervention en groupe autogéré (Mullender & Ward, 1991), puis de l'adapter à l'intervention auprès des communautés. De plus, nous y intégrons un volet évaluatif en réponse aux défis et enjeux contemporains du développement des communautés.

Afin d'assurer une présentation cohérente de nos propositions, cet essai thématique sera divisé en trois sections. Premièrement, nous poserons les bases de notre vision du développement des communautés, ensuite nous articulerons comment le modèle autogéré peut être partie prenante du développement des communautés puis finalement, nous étayerons nos contributions à titre d'intervenants collectifs comme facilitateurs tant du processus autogéré que de l'évaluation.

Section 1 : Définitions du développement des communautés

Selon l'Institut national de santé publique du Québec, le développement des communautés est un processus de coopération volontaire, d'entraide, de construction de liens sociaux entre les résidents et les institutions d'un milieu local, visant l'amélioration des conditions de vie sur les plans physique, social et économique (INSPQ, 2002, p.16).

De son côté, Ninacs (1998) décrit le développement des communautés comme étant une stratégie ayant comme objectif le bien-être économique, social et culturel d'une communauté locale, s'appuyant sur un processus de prise en charge du développement par la collectivité elle-même (empowerment), la mise en valeur de ses ressources (développement endogène) et le maillage des acteurs du milieu fondé sur le partenariat, la concertation et la participation.

Finalement, Bourque pour sa part, définit le développement des communautés comme différentes formes d'action collective structurée qui, par la mobilisation des populations concernées et des acteurs sociaux (institutionnel, communautaire, privé), ciblent des enjeux collectifs reliés aux conditions et à la qualité de vie (2008, p.8).

Avec ses trois définitions, nous sommes à même de constater que le développement des communautés est un processus qui doit s'ancrer dans une logique endogène de participation sociale et qui doit être accompagné et structuré par le biais de valeurs telles l'empowerment, la justice sociale et la conscientisation. De plus, l'acteur collectif (Racine, 2010), c'est-à-dire le regroupement d'acteurs qui participe à l'action collective, gagne à être diversifié (institutionnel, communautaire, privé) et provenir du milieu local. Finalement, l'amélioration de la qualité et des conditions de vie en est l'objectif général, cet objectif doit sans contredit faire sens pour les populations directement touchées par la problématique abordée. La plupart du temps, c'est par une stratégie de mobilisation qu'une action collective prend forme et qu'ultimement celle-ci engendre un changement social.

Notre compréhension du développement des communautés étant établie, nous croyons qu'à l'air du néolibéralisme et de la nouvelle gestion publique où l'efficience et l'efficacité prennent souvent le pas sur la qualité et où l'hospitalocentrisme ne cesse de gagner du terrain laissant trop souvent pour compte les services sociaux, une mise à jour de la définition du développement des communautés est nécessaire. Cet ajout, espérons-le, contribuera aussi à freiner le glissement déjà entamé avec la dernière version du Programme national de santé publique, dans lequel nous sommes passés du développement des communautés comme stratégie de santé publique à la promotion « de milieu de vie et de communautés saines et sécuritaires » (Québec, 2015b : 46 cité dans Richard, Bourque & Lachapelle, 2017),

Nous proposons ici de bonifier non seulement la définition du développement des communautés, mais aussi les valeurs qui transcendent cette pratique en y ajoutant l'évaluation. Effectivement, nous pensons que dans l'état actuel du Québec, il est pertinent d'ajouter l'aspect évaluatif afin d'améliorer les pratiques d'intervention telles que la mobilisation et l'empowerment, tant ou si non davantage dans le processus que dans les résultats. En effet, l'action de développement des communautés repose sur un certain nombre de principes d'action ou de principes du « comment-on-travaille-ensemble » que l'on pense susceptibles de produire différents changements dans la communauté, donc pertinents, voir essentiel à évaluer.

Car, même si l'on dit que les initiatives de développement social et territorial devraient appartenir aux communautés, l'action publique impose un certain nombre de règles qui encadrent la recevabilité des projets de même que l'allocation des ressources et la structuration des lieux d'expertise et de soutien aux actions territoriales (Avenel, 2003). Ces règles sont sans cesse en mouvance au gré des changements de gouvernements, du contexte économique et de nouvelles approches de développement. De plus, comme plusieurs acteurs publics portent simultanément des mandats liés au développement, les

programmes, les structures et les règles qu'ils déploient demeurent sectoriels et peu coordonnés, voire même contradictoires. On peut donc parler de tensions entre les logiques exogènes et endogènes (Simard, 2017). Il est donc nécessaire de se questionner tout au long du processus, mais aussi de revisiter les processus et les actions déjà en place pour s'assurer que malgré les oscillations et les tensions, notre cible soit toujours en lien avec des enjeux collectifs reliés aux conditions et à la qualité de vie et non pas qu'elle devienne seulement instrumentalisée par des besoins provenant d'une logique purement descendante.

Puis, comme stratégie centrale pour s'assurer de ne pas perdre l'essence du développement des communautés entre ces tensions mouvantes, nous proposons d'asseoir la pratique de l'intervention collective sur une méthodologie solide, soit le modèle autogéré (Mullender & Ward, 1991) et de s'assurer d'un processus évaluatif constant et rigoureux.

Section 2 : Modèle autogéré comme stratégie de développement des communautés

Plusieurs défis se posent au niveau du développement des communautés, que ce soient la mouvance des changements sociaux et des politiques publiques, la participation (citoyenne et des acteurs) dès le début comme condition d'appropriation, le développement de capacités afin de mieux travailler avec les élus ou encore de s'assurer d'un engagement éthique et éclairé des agents et des acteurs du développement des communautés (Bourque, 2018). En adaptant la méthodologie du groupe autogéré au développement des communautés nous croyons être en mesure d'avancer certaines pistes de solutions ou du moins des pistes de réflexion pour aborder les défis ci-haut nommés.

2.1. Le groupe autogéré

Le modèle autogéré propose une articulation claire du concept d'empowerment en misant sur les processus de groupe [Traduction libre] (Payne, 2005, p.308-312). Pour les besoins de cet essai, nous aborderons dorénavant le concept de groupe par le biais du concept de l'acteur collectif. Qui plus est, ce modèle est l'un des plus développés pour favoriser la prise en charge des acteurs, par eux-mêmes, ainsi que la reprise du pouvoir par l'acteur collectif (Cohen & Mullender, 2000, cité dans Malekoff & Kurland, 2005). Finalement, comme mentionné en introduction, ce modèle d'intervention offre un outil pratique et systématique pour un travail de conscientisation et d'action sociale (Pullen Sansfaçon & Ward, 2017).

Dans un groupe autogéré, les acteurs sont encadrés pour franchir certaines étapes clés, notamment au moment d'établir le quoi, le pourquoi et le comment du projet, les mesures à prendre et les pistes de réflexion (Pullen Sansfaçon, Ward, Dumais-Michaud, Robichaud & Clegg, 2014). Ce processus s'assure de ne pas passer trop rapidement du problème à la solution. Une partie importante de celui-ci vise à comprendre les racines profondes des problèmes sociaux pour assurer une réponse efficace vers un changement social.

D'ailleurs, les fondements de ce modèle reposent sur des valeurs de pratique à la fois critiques et radicales et font appel aux concepts de pouvoir et d'oppressions (Pullen Sansfaçon & Ward, 2017). Dans la pratique, une compréhension structurelle des oppressions permet au groupe, soutenu par l'intervenant collectif, de mettre en œuvre des pratiques de lutte contre les oppressions, d'améliorer les conditions de vie des personnes opprimées ainsi que de transformer la société en un monde plus juste et égalitaire (Mullaly, 2010). Ainsi, à partir du modèle autogéré, la pauvreté, par exemple, est comprise comme une condition complexe, ancrée dans des causes structurelles et non comme le produit de la responsabilité des individus. En d'autres termes, les difficultés vécues par les personnes

découleraient de l'organisation sociale et non de carences ou déficiences individuelles (Pullen Sansfaçon & Cowdon, 2012). Finalement, le modèle autogéré s'inspire fortement des idées de Paolo Freire (1972), notamment par son refus de réfléchir en termes de déficit et de victimisation pour comprendre le comportement d'un individu, et par l'accent sur l'approche conscientisante pour une réelle reprise de pouvoir.

Il est à noter que le groupe autogéré est un processus qui repose sur des principes et que ces deux aspects sont indissociables. Par contre, étant donné les balises du présent essai, nous nous concentrerons ici sur l'aspect du processus.

2.2. Le processus d'intervention

Nous verrons rapidement comment dans chaque étape du processus d'intervention peut s'arrimer l'intervention collective menant ultimement au développement des communautés. Trois grandes étapes sont à franchir dans le processus, soit la phase de pré-planification, la planification de l'intervention et la phase de travail : se préparer à l'action.

2.2.1. La phase pré-groupe

Adaptée à l'intervention collective, la phase pré-groupe consiste à mettre en place l'acteur collectif, une des deux clés du succès de la mobilisation. Mobilisation qui est, rappelons-le, un vecteur central du changement social.

Que ce soit dans l'élaboration d'un état de situation ou dans la détermination d'une vision partagée de changement par exemple, on se demandera comment peut se réaliser cette étape de façon à favoriser au maximum la participation et l'engagement du plus grand nombre possible d'acteurs concernés (en prenant bien sûr en considération les inévitables contraintes de ressources et de temps). Plus les acteurs seront engagés dans la réalisation des étapes du processus de développement collectif planifié, plus ils se les approprieront, plus ils s'en sentiront responsables et mettront leurs énergies en commun pour en assurer le succès (Racine, 2010).

Donc, plus les populations concernées et les acteurs sociaux seront intégrés tôt dans le processus et seront considérés comme en faisant partie, plus les objectifs seront partagés avec les populations locales et meilleurs seront les résultats.

Cette première étape sert aussi, avec l'accompagnement d'un intervenant collectif, à s'assurer que l'acteur collectif a une compréhension claire et partagée des valeurs sur lesquels construire l'action collective, mais aussi une vision commune du ou des problèmes sociaux à aborder.

2.2.2. La phase de planification de l'intervention

Au niveau de l'intervention collective, la phase de planification est la phase de la construction du projet commun. C'est à travers le processus de développement collectif planifié (état de situation, diagnostic, vision partagée de changement, etc.) que se constitueront les cadres du projet et que la mobilisation pourra se développer (Racine, 2010).

Il sera essentiel à cette étape que l'intervenant collectif suscite et soutienne le processus de mobilisation en mettant en place les conditions les plus favorables possible à travers le processus de développement collectif planifié. Par exemple, il sera important de créer des opportunités de dire, de réfléchir et d'agir, de mettre à contribution des potentiels et des vécus et aussi de s'assurer d'un partage du pouvoir (Racine, 2010). D'ailleurs, le modèle autogéré suggère la coanimation afin de permettre de mettre de l'avant une relation de pouvoir plus égalitaire avec les intervenants. Finalement, c'est aussi à ce moment que le véhicule de soutien à la mobilisation devra être déterminé (table, regroupement, comité, etc.).

2.2.3. La phase de travail : se préparer à l'action

C'est à cette étape que plusieurs animations seront possibles afin d'arriver à une compréhension commune des racines du ou des problèmes sociaux abordés. Le rôle de l'animateur (l'intervenant collectif) sera ici crucial, car il sert à conscientiser les membres à l'influence des structures et de la société en général sur l'émergence des problèmes sociaux. C'est en fait cette étape qui distingue le modèle autogéré des autres pratiques d'action sociale qui passe souvent de la question du QUOI (quel est le problème) à la question du COMMENT (comment on répond à ce problème) négligeant ainsi l'exploration des raisons plus sociales, structurelles ou politiques qui se cachent derrière les enjeux retenus par l'acteur collectif.

Il y aura ensuite lieu d'envisager des stratégies d'action collective pouvant être mise à contribution afin de produire un changement. Au terme du processus, les cibles d'action devraient favoriser davantage les changements sociaux que les changements individuels. C'est en effet, la plus-value du modèle autogéré pour assurer un développement des communautés reposant sur des changements sociaux, structurels et politiques et non sur les habitudes de vie des personnes.

Conçue dans une logique circulaire, l'intervention ne se termine pas nécessairement après une première étape de questionnement. Le modèle permet des réflexions et des négociations en cours forçant l'acteur social à revisiter des décisions prises initialement, introduisant ainsi de nouvelles perspectives, de nouveaux objectifs ou des résultats non prévus (Simard, 2017).

2.3. Les espaces de concertation comme lieu d'utilisation du processus autogéré

La concertation vue comme un espace de mise en commun d'analyses et de solutions à des problèmes reconnus communs, rassemblant des acteurs sociaux, en vue

d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques économiques et sociales (Ninacs, 2001) pourraient être un bon véhicule pour y installer le modèle autogéré. De plus, en utilisant ces espaces comme stratégie d'influence basés sur l'intelligence collective, il serait peut-être possible de revenir à un modèle de coconstruction des politiques publiques, en s'éloignant de l'instrumentalisation des milieux dans la coproduction de celles-ci.

2.4. L'aspect évaluatif

Le modèle autogéré a déjà une base évaluative, car à la fin de chacune des actions entreprises, l'acteur collectif est encouragé à réfléchir à la justesse de son analyse (processus) et à la pertinence de ses actions pour susciter des changements sociaux (résultat).

Par ailleurs, nous proposons que l'évaluation soit intégrée tout au long du processus, car elle permet un développement plus structuré obligeant à définir les objectifs et les moyens de façon systématique dès le départ. Ceci étant dit, pour que l'évaluation soit mobilisatrice, elle devra répondre, en tout ou en partie, aux besoins des différents acteurs (Communagir, 2018). Par exemple, l'évaluation pourrait être pertinente tant pour savoir si on progresse vers le changement souhaité que pour promouvoir un projet et favoriser l'engagement ou encore afin de rendre des comptes à un bailleur de fonds.

Idéalement, les réflexions sur l'évaluation doivent être intégrées dès la mise en place d'un projet, dans le modèle autogéré, pour être intégrée à la phase de planification du travail. Ainsi, il serait possible de récolter des informations pertinentes au fur et à mesure, sachant que celles-ci bonifient considérablement la qualité des constats qu'on peut tirer ensuite (Communagir, 2018).

Finalement, le succès de l'évaluation repose en bonne partie sur la capacité de l'intervenant collectif à mener un processus adapté, souple, participatif et basé sur les besoins d'une démarche collective.

Dans le contexte actuel où les décisions publiques et politiques répondent avant tout à des impératifs de rationalisation des dépenses publiques, l'évaluation se résume souvent à la reddition de compte. En revanche, si l'évaluation veut être au service du développement, il devient indispensable de l'arrimer aux valeurs et aux principes d'action qui sous-tendent les interventions à étudier. Si l'implication citoyenne et le renforcement du pouvoir d'agir sont au centre d'une intervention, il devrait en être de même pour l'évaluation, d'où la pertinence d'approches participatives et émancipatoires (Simard, 2017).

Section 3 : La pratique professionnelle

3.1. Le rôle de l'intervenant collectif

L'animation du groupe d'acteurs dans le modèle autogéré se fait par des intervenants collectifs, nommés facilitateurs (Mullender & Ward, 1991). Cela permet de mettre l'accent sur la relation égalitaire avec les autres membres. Cela dit, faciliter plutôt que diriger n'équivaut pas à adopter une attitude de laisser-faire. En effet, selon le modèle autogéré, les animateurs ne renoncent pas à leurs connaissances, à leurs responsabilités ou à leurs habiletés d'intervention, mais les actualisent plutôt en partenariat avec les membres (Pullen Sansfaçon & Ward, 2017). Leurs expertises résident donc dans la mise en œuvre du processus d'action collective, tandis que les membres du groupe définissent le contenu et les résultats souhaités.

En effet, dans ce modèle, l'intervenant collectif n'est pas vu comme l'unique détenteur d'expertise, mais comme un facilitateur, un organisateur, un maïeuticien de

contre-pouvoirs délibératifs susceptibles de se développer à partir de l'expérience de petits groupes autonomes (Avenal & Bourque, 2017), ici de l'acteur collectif.

Conséquemment, l'attitude de l'intervenant collectif est cruciale, car si les autres acteurs du groupe perçoivent une relation non égalitaire, les possibilités de travailler ensemble en seront réduites et le processus pourra même être en péril. Les connaissances et expertises de chacun des membres constituant l'acteur collectif sont centrales à la mise en place d'actions collectives visant un changement social.

De plus, l'intervenant collectif ayant comme rôle d'être au service à la fois des acteurs qui ont du pouvoir (élus, institutions) et de la participation citoyenne (Lachapelle, 2018), se retrouve exactement au centre de tensions endogènes et exogènes. Dans le modèle autogéré, son rôle pourrait être vu comme responsable d'équilibrer le système d'action locale (voir illustration ci-bas). Tous les acteurs concernés étant réunis ensemble afin de créer des actions qui font du sens pour tous, malgré les attentes et besoins de chacun. Pour ce faire, l'intervenant collectif aura besoin de certaines compétences. Premièrement, il devra être en mesure de faire une lecture juste des relations entre les acteurs, des réseaux dans lesquels ils s'inscrivent, et des rapports de force qui se jouent localement puis être en mesure d'afficher un parti-pris pour la population directement touchée par la problématique abordée en repérant les leaders, en faisant ressortir la contribution que les uns et les autres peuvent apporter aux projets et en repérant quelles situations ou quels organismes offrent un terrain propice à la poursuite des objectifs (Lachapelle, 2018).

(source : Lachapelle, 2018)

À titre d'agent de changement professionnel, nous proposons comme intervention la méthode autogérée pour arriver à aider un système d'action local composés d'individus, de groupes ou d'organisations à s'engager dans une action collective planifiée dans le but de s'attaquer à des problèmes sociaux en s'en remettant à un système de valeurs démocratiques (Kramer & Specht 1983 citée dans Bourque, Comeau, Favreau & Fréchette, p.13).

Puis finalement, l'intervenant collectif, à titre de facilitateur de l'évaluation aura, entre autres, comme avantages une plus grande proximité avec l'objet d'évaluation, une meilleure connaissance des enjeux locaux et des dynamiques entre les partenaires et la possibilité d'une plus grande mise en application des recommandations, car celles-ci sont certainement mieux adaptées au contexte. De plus, le fait de confier l'évaluation à un acteur interne, l'intervenant collectif, permet de développer une expertise dans le milieu (Commuagir, 2018), ce qui est une force à plusieurs niveaux.

3.2. La pratique éthique, un défi de l'intervenant collectif

La méthodologie autogérée permet d'actualiser une forme de pratique éthique plus critique en travail social parce qu'elle conteste les formes et les structures de domination et

parce qu'elle intègre, dans toutes ses dimensions, les valeurs du travail social. Toutefois, les défis qui relèvent de son application ne sont pas sans importance (Pullen Sansfaçon, 2014). En effet, les intervenants collectifs ciblant ce type d'éthique tiendront compte des normes en vigueur, tant juridiques, qu'organisationnelles et professionnelles, mais seront particulièrement sensibles à la nécessité d'être critiques face à ces normes, même si ces dernières sont légitimées par un processus politique ou bureaucratique. En effet, le fait qu'une « autorité » établisse des normes, des principes et concepts ne signifient pas que ceux-ci doivent être acceptés en tant qu'éthique (Pullen Sansfaçon, 2014).

Pratiquer éthiquement ne veut pas toujours dire suivre aveuglement les codes et autres principes éthiques, mais plutôt de s'engager dans un processus constant de réflexion, et d'intégrer les valeurs d'une profession jusqu'à ce que celles-ci deviennent des dispositions personnelles qui font partie de l'identité propre, et qui s'expriment dans tous les aspects de sa vie.

Comme l'affirme Finn:

Le travail social doit développer des modèles de pratiques basés sur les concepts de changement, de développement des connaissances, de pouvoir et de la praxis. En ce sens, on doit s'éloigner des paradigmes éthiques passifs (par exemple, éviter un préjudice à quelqu'un, obtenir le consentement éclairé, etc.) et en arriver à une version plus active de l'éthique, c'est-à-dire des modèles qui valorisent également l'autonomisation et permettent aux participants de trouver eux-mêmes des solutions aux problèmes rencontrés (cité dans Pullen Sansfaçon et Ward, 2017).

Conclusion

Alliant processus et résultat, le groupe autogéré se maille très bien à l'intervention en développement des communautés. De plus, cette méthodologie répond à plusieurs des défis contemporains exposés tout au long du texte. Cette méthodologie sert aussi à

développer le potentiel d'innovation et d'action collective des territoires, dont l'action revendicative et à dépasser le traitement des conséquences pour agir sur les causes.

Bien que cette approche favorise la conscientisation, la mobilisation ainsi que l'empowerment, pour mener à terme une action collective structurante, l'intervenant collectif devra posséder les compétences nécessaires pour actualiser ces concepts dans la pratique. Aussi, il sera appelé à s'engager dans une pratique éthique active afin de permettre à l'acteur collectif de trouver, de définir et de mettre en place des actions collectives porteuses de changements sociaux et non pas qui se limitent à mettre en place des moyens de changer les habitudes de vie des personnes.

Finalement, en plus d'aborder les limites de cette approche innovante, il aurait été intéressant de plonger plus en profondeur dans les considérations évaluatives, d'éclairer différentes formes d'évaluation répondant à divers besoins et prenant forme à différents moments du processus. De plus, comme mentionné précédant, dans le groupe autogéré, le processus repose sur des principes d'intervention qui sont indissociables un de l'autre, il serait donc intéressant et pertinent de les articuler ensemble vers une version du modèle autogéré adapté au développement des communautés.

Références

- Avenel, C. (2003). « Quelle démarche d'évaluation pour le travail social ? Pour une approche noble de la mission », *Informations Sociales*, no 110, 92-99.
- Avenel, C. & Bourque, D. (2017). *Les nouvelles dynamiques du développement social*, Champ social, 300p.
- Bourque, D. (2008). *Concertation et partenariat. Entre levier et piège du développement des communautés*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 142p.
- Bourque, D. (2018). Innovations en développement des communautés TSO6073-20, automne 2018. UQO, département de travail social. Présentation PowerPoint du 19 septembre et du 6 décembre 2018.
- Bourque, D. Comeau, Y., Favreau, L. & L. Fréchette (dir.), (2007). *Organisation communautaire, fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 534 pages.
- Communagir, (2018). Groupe de travail sur l'évaluation. Une évaluation utile et mobilisatrice, est-ce possible ? Un guide pour vous outiller avant d'entreprendre une démarche d'évaluation dans un contexte collectif. Repéré à http://www.communagir.org/medias/2018/04/groupe_travail_reperes_Evaluation.pdf
- Institut national de santé publique, (2002). *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*, Québec, INSPQ, 50p.
- Lachapelle, B. (2018). Innovations en développement des communautés TSO6073-20, automne 2018. UQO, département de travail social. Présentation PowerPoint du 5 décembre 2018.
- Malekoff, A. & Kirkland, R. (2005). *A quarter century of classics (1978-2004) : Capturing the theory, practice and spirit of social work with groups*, Binghamton, Haworth Press.
- Mullaly, B. (2010). *Challenging Oppression and Confronting Privilege*, 2nd edition, Don Mills: Oxford University Press.
- Mullender, A. & Ward, D. (1991). *Self-directed groupwork: Users take action for empowerment*. London, England: Whiting & Birch.
- Ninacs, W. A. (1998). Concertation et partenariat: définitions, conjoncture et quelques enjeux, conférence inaugurale, colloque, Réseau québécois de Villes et Villages en santé, Trois-Rivières.

- Ninacs, W. A. (1998). Le développement et la santé: de la théorie à la pratique — Pourquoi, comment, avec qui et par qui? Notes pour une communication à la conférence annuelle 2001 de de l'Association pour la santé publique du Québec. Montréal (Québec), le 5 novembre 2001.
- Freire, P. (1982). *La pédagogie des opprimés*, Paris : Maspero.
- Payne, M. (2005). *Modern social work theory*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- Pullen Sansfaçon, A. (2014). Savoir conjuguer valeurs professionnelles et recherche empirique: Réflexions sur la Recherche-action sociale. *Aporia*. Vol. 6(2) pp 37-45. Repéré à http://www.medsp.umontreal.ca/IRSPUM_DB/pdf/28573.pdf
- Pullen Sansfaçon, A. & Cowden, S. (2012). *Ethical Foundations of social work*, London, Routledge.
- Pullen Sansfaçon, A. Ward, D. Dumais Michaud, A.A. Robichaud, M.J et Clegg, A. (2014). Working with parents of gender variant children: Using social action as an emancipatory research framework. *Journal of progressive human services*. Vol 25(3) 214-229,
- Pullen Sansfaçon, A. & Ward, D. (2017). L'intervention en groupe autogéré. Dans théories et modèles d'intervention en service social des groupes. Dirigé par Roy, V. et Lindsay, J., Collection travail social. Presse de l'université Laval. P.117-140.
- Racine, S. (2010). La mobilisation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à travers des organismes communautaires québécois, thèse de doctorat, Université de Montréal, École de service social, Montréal.
- Richard, J., Bourque D. & Lachapelle, R. (2017). *Impacts de la transformation des politiques publiques sur le développement des territoires*, Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire (CRCOC), UQO, Gatineau, Cahier no 17-03, 80 pages.
- Simard, P. (2017). « Réconcilier « sens » et « mesure » : plongée au cœur de l'évaluation des initiatives de développement social et territorial », dans Avenel, C., Bourque, D. (2017), *Les nouvelles dynamiques du développement social*, Champ social, p. 207-226.